



Complément électronique de l'Info-Mak

eMak : Complément électronique de l'Info-Mak

L'Info-Mak prend un virage vert en publiant une partie de son contenu dans un complément électronique que vous pourrez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications ».

En plus de permettre une économie importante de papier, l'eMak permettra également de diminuer les frais d'impression tout en permettant de publier plus de textes qui nous sont soumis.

Dans ce tout nouveau média, vous retrouverez, entre autres, les textes généralement inclus dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

La prochaine parution de l'eMak sortira le 13 août 2020, **la date limite pour soumettre vos textes est le 17 juillet 2020**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com.

Veillez prendre note que les textes publiés dans l'eMak ne sont pas soumis à une correction systématique de la part de notre équipe; les textes sont généralement publiés tels qu'ils nous ont été soumis.

Sommaire

Restez vigilants ce printemps même en confinement (Direction de la sécurité incendie).....	3
Les cyanobactéries (OBVAJ)	5
COVID-19 : Planification du déconfinement (Gouvernement du Québec).....	6
COVID-19 : Règles pour les rassemblements extérieurs (Gouvernement du Québec).....	7
COVID-19 : Port du masque ou du couvre-visage (Gouvernement du Québec)	8

Restez vigilants ce printemps même en confinement

Nous vous rappelons quelques conseils de prévention des incendies à partager à vos citoyens même en période de COVID-19 :

- **Le BBQ** : Le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais il comporte des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Pour en savoir plus sur son utilisation, son entretien et son entreposage, consultez :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/barbecue.html>
- **L'huile et les graisses de cuisson** : Nous ne le dirons jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un œil attentif sur ce que nous faisons chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses. Pour en savoir plus :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/huile-graisse-cuisson.html>
- **Les feux dans les terreaux et les végétaux** : Nous notons une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur que nous avons négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation. Suivez ces conseils pour éviter les incendies :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/terreaux-vegetaux.html>
- **Le déménagement** : Une liste de judicieux conseils en matière de prévention et de sécurité incendie est mise à votre disposition afin d'assurer votre protection et votre bien-être. Pour en savoir plus :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/demenagement-prevention.html>
- **Le monoxyde de carbone** : Le monoxyde de carbone est un gaz imperceptible par l'humain et potentiellement mortel. Afin de savoir quels comportements sécuritaires adopter pour éviter une intoxication, consultez :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>
- **L'électricité** : Vous faites du télétravail et avez ajouté du matériel informatique à votre équipement personnel ? Ne surchargez pas vos prises électriques ou vos barres de tension. Pour d'autres conseils, consultez :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/dangers-electricite.html>

- **Le plan d'évacuation résidentiel** : Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-domicile.html>

Matériel d'éducation du public

- [Alarmes incendie](#)
- [Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone](#)
- [Plan d'évacuation](#)
- [Risques d'incendie et d'intoxication](#)
- [Feux de cuisson](#)
- [Mesures de sécurité pour barbecue au propane](#)
- [Mesures de sécurité pour chauffage au bois et à l'éthanol](#)
- [Mesures de sécurité pour gaz naturel](#)
- [Feux de forêt](#)

Régie du bâtiment du Québec

- Dispositifs de sécurité dans les logements : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/vivre-en-logement/dispositifs-de-securite.html>
- Quoi faire en cas d'incendie : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/vivre-en-logement/quoi-faire-en-cas-dincendie.html>
- Utilisation du propane : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/griller-et-refrigerer/utilisation-du-propane.html>
- Électricité et gaz : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/choisir-des-equipements-certifies/electricite-gaz-et-plomberie.html>

Nous vous rappelons d'appliquer les mesures de santé publique liées à la COVID-19 pour vos activités de prévention.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

Les cyanobactéries



Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Les algues bleu-vert, ou cyanobactéries, sont des bactéries microscopiques qui existent sur terre depuis des milliards d'années. **Elles sont présentes dans nos lacs de façon naturelle et contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème.** On les nomme « algues » parce que, comme les algues, elles font de la photosynthèse et se nourrissent de phosphore. Malheureusement, **l'activité humaine cause le rejet de très grandes quantités de phosphore dans les lacs et cours d'eau, ce qui provoque une prolifération féroce de cyanobactéries.**

En elles-mêmes, les cyanobactéries sont inoffensives. Or, lorsqu'elles sont très abondantes, elles vont s'agglomérer et former des « fleurs d'eau » visibles à l'œil nu. Ces fleurs d'eau forment une couche verte épaisse à la surface de l'eau, semblable à une couche de peinture verte. De plus, les fleurs d'eau de cyanobactéries peuvent libérer des toxines qui sont dangereuses pour l'homme!

Les précautions à prendre

Plusieurs bonnes pratiques permettent de limiter la quantité de phosphore rejeté à l'eau par nos activités domestiques de tous les jours. Installer une **bande riveraine** permet de filtrer le **phosphore** de l'eau. Il est aussi possible de réduire la quantité de phosphore utilisé en achetant des **produits détergents et les savons sans phosphates** et en **limitant l'utilisation d'engrais**. Aménagez votre terrain de sorte à éviter le **ruissellement de l'eau** sur l'asphalte ou les pentes fortes. Assurez-vous aussi de bien **entretenir votre installation septique!**

Visitez la section « bonnes pratiques » de notre site web pour en savoir plus!!



Lacs et rivières ayant subi des épisodes de cyanobactéries depuis 2010 :

- Lac Abitibi
- Lac Beauchamp
- Lac Blouin
- Lac des Carifels
- Lac D'Alembert
- Lac Kanasuta
- Lac Duparquet
- Rivière La Sarre
- Lac Malartic
- Lac Montigny
- Lac Sabourin
- Rivière Thompson

N'hésitez pas à signaler la présence de cyanobactéries!
MDDELCC, bureau régional : 819 763-3333
Urgence-Environnement : 1 866 694-5454

Évitez de boire ou de vous baigner dans l'eau contaminée!
Visitez notre site web pour plus d'information.
À ce jour, quoique plusieurs lacs soient officiellement contaminés par des fleurs de cyanobactéries en Abitibi-Jamésie, **aucun lac ne contient de toxines!**

CORONAVIRUS (COVID-19)

25 MAI

PLANIFICATION DU DÉCONFINEMENT

ET CONDITIONNEL À L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE

SECTEURS PRIVÉS ET PUBLICS

■ Secteurs ouverts ■ Secteurs annoncés ■ Secteurs à venir

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Garages 15 avril
- Secteur minier 15 avril
- Aménagement paysager 15 avril
- Construction domiciliaire 20 avril

PHASE 1

- Commerce de détail – magasins avec accès direct par l'extérieur 4 mai hors CMM

PHASE 2

- Construction en travaux de génie civil, infrastructures et commercial 11 mai
- Fabrication manufacturière 50 employés + 50 % des employés excédentaires par quart de travail 11 mai

PHASE 3

- Sports et loisirs individuels extérieurs 20 mai

PHASE 4

- Commerce de détail – magasins avec accès direct par l'extérieur 25 mai CMM
- Fabrication manufacturière – 100 % des employés 25 mai
- Musées et bibliothèques (comptoirs de prêts) 29 mai

PHASE 5

- Soins de santé professionnels et thérapeutiques 1^{er} juin
- Soins personnels et esthétiques 1^{er} juin hors CMM à déterminer CMM
- Centres commerciaux phase 1 1^{er} juin hors CMM
- Hébergement, camping et activités touristiques ciblées phase 1

PHASE 6

- Camps de jour
- Piscines extérieures
- Restaurants phase 1
- Centres commerciaux phase 2 CMM
- Audiovisuel et post-production
- Sports d'équipe extérieurs
- Centres d'entraînement d'excellence

PHASES ULTÉRIEURES

- Lieux de culte
- Grands rassemblements
- Lieux de diffusion
- Restaurants phase 2
- Hébergement et activités touristiques ciblées phase 2
- Bars
- Gymnases
- Activités et cours de formation
- Sports professionnels
- Croisières

NOUVELLES RÈGLES POUR LES RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS

En vigueur à compter du 22 mai

Les **rassemblements extérieurs** sont permis à certaines conditions :

- Maximum de 10 personnes
- Maximum de 3 ménages
- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes de ménages différents

Un ménage est composé de personnes qui vivent dans un même foyer



Les rassemblements intérieurs continuent d'être interdits



Le port d'un masque ou d'un couvre-visage est fortement recommandé dans les lieux publics et dans les rassemblements extérieurs lorsque la règle de 2 mètres ne peut être respectée



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Québec 

CORONAVIRUS (COVID-19)

12 MAI

LE PORT DU MASQUE

EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

LORS DES SORTIES HORS DOMICILE

Surtout

- dans les commerces
- dans les transports en commun
- et dans tout lieu où il est difficile de respecter la consigne des 2 mètres



Il peut s'agir d'un masque artisanal ou fait à la main, qu'on appelle aussi un couvre-visage

En portant un masque, vous protégez les autres et contribuez ainsi à freiner la propagation du virus

Québec.ca/coronavirus

Votre
gouvernement

Québec 

Port du couvre-visage dans les lieux publics



Avertissement :

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas le porter.

Quand ?

- Lorsque la distanciation physique n'est pas possible dans les lieux publics, par exemple lorsque vous faites vos courses ou que vous utilisez les transports en commun. **Si vous êtes malade, restez à la maison.** Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, vous pouvez porter votre couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous donne un masque de procédure.

Pourquoi ?

- Les personnes infectées à la COVID-19 n'ont pas toutes des symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées sans le savoir. Le port du couvre-visage pourrait permettre de diminuer le risque qu'une personne infectée transmette la COVID-19 à d'autres. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique. Le couvre-visage doit être utilisé et nettoyé adéquatement.

Comment utiliser votre couvre-visage ?



1 Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).



2 Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.



3 Ajustez également sous votre menton.



Lavez-vous les mains **AVANT** et **APRÈS** l'utilisation.



Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.



Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.



Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.



Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.

Le couvre-visage ne remplace pas :



Le lavage des mains



La distanciation physique



L'isolement à la maison si vous êtes malade

COVID-19 – Fabriquez votre couvre-visage



Vous pouvez fabriquer un couvre-visage à l'aide de matériaux disponibles à votre domicile. Utilisez, si possible, un tissu tissé serré et souple, tel le coton, qui permet à l'air de passer pendant votre respiration. Utilisez au moins deux épaisseurs de tissu et assurez-vous que votre couvre-visage soit confortable et bien ajusté à votre visage. Vous devez pouvoir le laver et le sécher sans risque de l'abîmer ou de le déformer. Il existe de nombreuses façons de créer des couvre-visages en tissu.

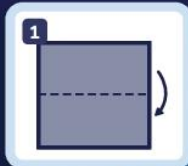
En voici 2 modèles simples :

Modèle sans couture

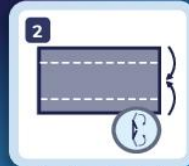
Matériel

- Bandana (ou tissu carré d'environ 50 x 50 cm)
- Bandes élastiques (ou élastiques à cheveux)
- Ciseaux (au besoin)

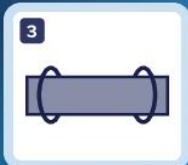
Étapes à suivre



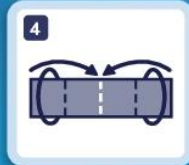
Pliez le bandana en deux.



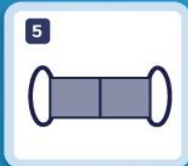
Repliez la partie du haut vers le bas et la partie du bas vers le haut.



Placez les élastiques à environ 15 cm de distance.



Repliez les côtés vers le centre.



Soulevez le couvre-visage en gardant les deux parties de tissu au centre, puis placez-le sur votre visage à l'aide d'une main.



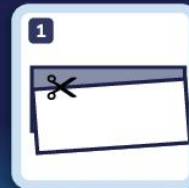
À l'aide de l'autre main, placez les élastiques derrière vos oreilles et ajustez le couvre-visage de manière à ce qu'il s'adapte à votre visage.

Modèle avec couture

Matériel

- Deux rectangles de tissu de 25 x 15 cm
- Deux bandes élastiques de 15 cm (ou de la ficelle)
- Aiguille et épingle à cheveux
- Fil
- Ciseaux

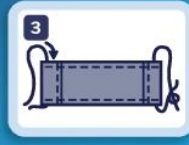
Étapes à suivre



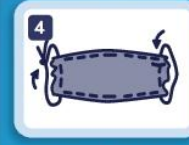
Découpez deux rectangles de tissu de 25 x 15 cm. Les empiler et les coudre ensemble.



Replier les côtés sur la longueur de 0,5 cm et coudre un ourlet. Ensuite, pliez la double couche de tissu de 1 cm sur les côtés et coudre.



Passez une bande élastique de 15 cm de long et de 0,3 cm de large dans l'ourlet de chaque côté du couvre-visage afin d'en faire des attaches. Utilisez une grande aiguille ou une épingle à cheveux pour les passer dans les ourlets et attachez les bouts fermement. Si vous n'avez pas d'élastiques, utilisez de la ficelle et allongez les attaches pour nouer le couvre-visage.



Tirez doucement sur l'élastique ou la ficelle pour que les nœuds soient rentrés dans l'ourlet. Rassemblez les côtés du couvre-visage sur l'élastique ou la ficelle et ajustez le couvre-visage de manière à ce qu'il s'adapte à votre visage. Ensuite, coudre l'élastique ou la corde pour l'empêcher de glisser.

Source : Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Immunization and Respiratory Diseases (NCIRD), Division of Viral Diseases. *Use of Cloth Face Coverings to Help Slow the Spread of COVID-19* disponible gratuitement à l'adresse suivante: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/diy-cloth-face-coverings.html>